



## Résolution 533 (1972)<sup>1</sup>

# Tendances et perspectives de la réforme des enseignements supérieurs en vue de l'éducation permanente

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa [Recommandation 611 \(1970\)](#) et sa [Résolution 463 \(1970\)](#), relatives à l'éducation permanente en Europe ;
2. Vu le rapport de sa commission de la culture et de l'éducation sur les tendances et perspectives de la réforme des enseignements supérieurs en vue de l'éducation permanente ([Doc. 3187](#)), et prenant acte notamment des résultats du Colloque sur les enseignements supérieurs qui s'est tenu en application de la résolution précitée les 30 juin et 1er juillet 1972 à Vienne (Autriche) ;
3. Notant que le but de ce colloque a été d'étudier, du point de vue de la responsabilité politique, les problèmes posés par l'organisation des enseignements supérieurs dans la société post-industrielle ;
4. Considérant que, dans une telle évolution, où la recherche de la qualité de la vie complète et domine celle du niveau de vie, l'enseignement supérieur, sous ses diverses formes, doit être mis à la portée de tous ceux qui en ont le goût et qui ont les aptitudes nécessaires pour en tirer profit ;
5. Estimant, dans ce contexte, que l'enseignement supérieur doit être repensé dans son contenu, dans ses méthodes et dans sa consécration par les diplômes, afin d'être ouvert à la poursuite d'un effort d'information, d'actualisation et de perfectionnement ;
6. Estimant notamment qu'il est nécessaire de structurer d'une manière cohérente l'éducation permanente qui couvre l'ensemble de tous les moyens éducatifs, depuis le début de l'enfance jusqu'au soir de la vie active ;
7. Considérant que, dans une telle structure, la formation prodiguée à l'université à l'âge normal des études devient une formation initiale qui doit être articulée avec la phase ultérieure et nouvelle, celle de l'éducation continuée ou récurrente, au cours de laquelle l'activité professionnelle et les institutions éducatives doivent se conjuguer pour permettre la plus grande efficacité individuelle et sociale de l'éducation supérieure ;
8. Notant que le Colloque de Vienne a porté sur les thèmes suivants, sur lesquels se concentrent essentiellement les problèmes de la réforme des enseignements supérieurs en Europe :
  - a. L'évolution des structures des enseignements supérieurs ;
  - b. La participation des étudiants et l'ouverture sur les carrières ;
  - c. L'harmonisation entre la formation initiale et la formation continue ;
  - d. Les conditions de l'éducation récurrente au niveau supérieur,

---

1. Discussion par l'Assemblée le 20 octobre 1972 (13e séance) (voir [Doc. 3187](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation). Texte adopté par l'Assemblée le 20 octobre 1972 (13e séance).



9. Invite la Conférence des Ministres européens de l'Education et le Conseil de la coopération culturelle à s'inspirer des principes et des mesures définis dans le rapport de sa commission de la culture et de l'éducation ([Doc. 3187](#)) au cours de leurs travaux visant à promouvoir, dans une perspective d'éducation permanente, une réforme des enseignements supérieurs à proposer aux Etats adhérant à la Convention culturelle européenne.